

COMMUNE DE VAUX-SUR-SÛRE**Réunion de CLDR du 06 décembre 2021**

Avant-projet de l'aménagement du centre de Bercheux
Rapport annuel du Plan communal de Mobilité

Présences

CLDR : *liste en annexe*

Atelier d'architecture AIUD : Gil Honoré, auteur de projet

Commune de Vaux-sur-Sûre : Vicky Annet, conseillère en mobilité

FRW : Juliette Maquet et Eléonore Gérard, agents de développement

Laurent Sevrin, agent ATEPA (Assistance Territoire et Patrimoine)

Ordre du jour

- Présentation de l'avant-projet de l'aménagement du centre de Bercheux
- Présentation du rapport annuel du Plan Communal de Mobilité (PCM) par Vicky Annet.
- Divers

Les membres de la CLDR se sont retrouvés au Vauxhall, pour une présentation de l'avant-projet de l'aménagement du centre de Bercheux par Gil Honoré (architecte) et Laurent Sevrin (ATEPA).

Ensuite, Vicky Annet a présenté le rapport annuel du Plan Communal de Mobilité.

Patrick Notet a introduit la réunion.

Avant-projet de l'aménagement du centre de Bercheux**Présentation de l'avant-projet par l'auteur, Gil Honoré**

De notre observation des lieux et de la lecture du PCDR de Vaux-sur-Sûre nous avons dégagés deux objectifs :

- **Réduire la vitesse des véhicules** par la configuration des aménagements et permettre un meilleur partage de l'espace rue, et pouvoir ainsi créer des espaces plus conviviaux.
- Contribuer à **rendre une unité d'ensemble à la rue principale du noyau historique originel** de Bercheux.

Monuments aux morts : nous proposons de rescénographier celui qui concerne la seconde guerre mondiale, bas-relief constitué en 4 parties réalisé par un artiste régional, Paul Louvigny, et qui est peu mis en valeur actuellement (façade d'une espèce d'autel). Nous proposons une **mise en valeur contemporaine accompagnée d'un cartel qui offre aux passants une explication pédagogique sur le contexte historique de ces deux monuments**. Une bande végétalisée crée une distance entre les maisons implantées au Sud de la place et la circulation automobile.

Un parvis est créé pour l'église, simplement par une différenciation de la texture du sol. Il permet d'accueillir les fidèles avant et après l'office ou lors des cérémonies particulières (mariages, etc), mais aussi, par la texture donnée au sol, de créer une légère vibration au niveau des véhicules et donc un effet de ralentisseur. Le parvis se prolonge gauche-droite en croix : à droite il s'étend jusqu'au bout du nouvel accès de l'ancien cimetière, et à gauche jusqu'à la séparation entre les différents flux de circulation. Ça replace l'église littéralement "au milieu du village, et cela dégage 3 **séquences assez claires** : la **placette/lieu de convivialité** hors trafic automobile en amont, **l'espace devant la plaine de jeux** en aval et **le parvis de l'église** qui articule les deux (et permet de changer de côté naturellement) ainsi que l'ancien cimetière. Les abords latéraux et arrière de l'église (sa parcelle) actuels sont minéraux, ils seront remplacés par une prairie fleurie. Les parcelles voisines 52B et 53B étant constructibles une limite végétales constituée d'un alignement d'arbres est créée autour de l'église afin d'affirmer sa présence dans le paysage, et d'anticiper une possible urbanisation autour de celle-ci.

L'ancien cimetière : Nous créons une **rampe pour le rendre accessible aux PMR et aux poussettes**. L'ancien escalier d'accès, en mauvais état, est supprimé et la continuité du mur en pierre est rétablie. L'ancien cimetière n'a actuellement pas d'affectation. Il pourrait dans un avenir proche, par exemple, être dévolu à une zone de biodiversité.

La continuité de la texture du sol et sa colorimétrie contribueront à rendre une **unité d'ensemble à la rue principale du noyau historique originel de Bercheux** : nous proposons un béton lavé (coulé en place) avec des agrégats de même nature (et donc de teintes similaires) aux moellons présents dans le village.

Au niveau du « parvis » de l'église le principe sera de changer de texture, en gardant la même tonalité. Ceci est actuellement en recherche car les implications techniques et de maîtrise budgétaire sont importantes.

Nous ferons également référence aux enduits clairs qui couvrent les murs de bon nombre de bâtisses au niveau du mur de soutènement de la place près du monument aux morts, qui sera réalisé en béton blanc (la nuance exacte sera définie à partir d'observations in situ). Le sol de cette petite place sera réalisé à partir d'un stabilisé de gravillons de pierre (de même nature que les moellons rencontrés dans le village). Ce stabilisé aura une granulométrie fine et une dureté suffisante pour rendre le revêtement totalement accessible aux PMR.

Suite aux nouveaux taux de subvention, le projet a donc dû être revu à la baisse. A présent, le subside est de l'ordre de 80% jusqu'à 500.000 euros. La commune recevra donc un subside maximum de 400.000€ sur le coût total de 800.000 euros.

Intervention de l'ATEPA, Laurent Sevrin

Au départ, afin de pouvoir déposer une fiche-projet concernant l'aménagement du centre de Bercheux, une analyse de contexte a permis de dégager différents **enjeux** :

- L'affirmation des lieux comme noyau originel du village.
- La diminution de l'espace dédié à la circulation automobile au profit de la convivialité et de la sécurité des piétons et des cyclistes.

- La continuité et la sécurisation des cheminements piétons, principalement vers la N85 et le long de l'ancien cimetière.
- La prise en compte des différents sous-espaces, aux ambiances et usages variés, à aménager spécifiquement tout en ayant une cohérence d'ensemble.
- L'équilibre entre aménagements minéraux et végétaux.
- L'emploi des matériaux de teintes en accord avec le cadre bâti villageois.

Il faut définir des critères de qualité pour objectiver son avis. Il y en a 5 pour un espace public en milieu rural. Le projet est analysé avec ces différentes lunettes :

La globalité :

- Un périmètre d'intervention cohérent = le bon espace à aménager (mais à poursuivre).
- Un projet qui offre une identité claire et nouvelle au village et donne une unité au cœur du village.
- Un projet qui semble pérenne (usages, matériaux, entretien).

La spécificité :

- Un projet qui répond à des enjeux issus d'un diagnostic du village.
- Un projet qui maintient les espaces existants et leurs ambiances sans les transformer complètement.
- Un traitement homogène de l'aménagement qui permet de faire ressortir le contexte et de le valoriser en ne prenant pas le pas sur ces éléments existants.
- L'utilisation d'un muret pour cadrer la place qui peut être vu comme la continuité du mur de l'ancien cimetière.

La convivialité :

- Un aménagement harmonieux qui devrait favoriser les rencontres.
- Un auvent qui permet de s'approprier l'espace et de le faire vivre.
- Un aménagement lisible sans cloisonnement et éléments inutiles qui encombrant l'espace.
- Un aménagement accessible et praticable (ancien cimetière).

La sécurité :

- Une uniformisation de l'aménagement sur le principe de l'espace partagé afin de ralentir les automobilistes (qui ne sont pas sur une voirie classique).
- Une plus grande sécurité pour les piétons et cyclistes.
- Une nouvelle place séparée de la circulation.
- Un aménagement qui équilibre sécurité normative et responsabilités individuelles en évitant les obstacles inutiles (potelets, bordures...).
- L'aménagement du carrefour rue Haute – rue Paradis.

La sobriété :

- Un projet qui maintient les espaces existants et leurs ambiances sans les transformer complètement.
- Un aménagement qui mutualise ses composants (le muret de la place sert de banc).
- Un aménagement harmonieux et homogène sans élément « hors sujet ».
- Un aménagement qui permet une certaine polyvalence.

Remarques des membres de la CLDR :

- Des questions concernant les places de parking délimitées ont été émises. En effet, seulement certaines places sont indiquées par des clous, mais il est possible d'utiliser l'espace devant l'église au besoin. De plus, les places près du presbytère ne seront que rarement utilisées. Quel est le but de cette délimitation ? Ne vaut-il mieux pas être cohérent et ne pas du tout les indiquer ? Il n'y a pas

d'obligation de marquage, en général, cela permet une organisation de l'espace. Mais dans cet aménagement-ci, les filets d'eau délimitent la voirie, cela amène la structure nécessaire.

- Il y a également un problème de terrasse rue du Paradis à prendre en compte : des habitants se sont approprié l'espace public en y construisant leur terrasse. La Commune ne s'est pas encore décidée. Les membres de la CLDR demandent une position claire et moins de passivité de la Commune dans ce genre de dossiers.
- Vicky Annet, conseillère en mobilité, craint que la zone de rencontre ne soit pas respectée par les automobilistes. Ceux-ci ne se responsabilisent pas, il est souvent difficile de conscientiser les gens. Ce n'est pas dans la mentalité de Vaux-sur-Sûre, elle trouve que c'est un pari. Si c'est effectivement une zone de rencontre, le Conseil communal devra approuver un règlement complémentaire de circulation.
D'autres membres de la CLDR trouvent que la zone de rencontre est une idée positive et innovante.
- Il y a énormément de passage sur cet espace, notamment par des véhicules lourds (camions et charrois agricoles). La largeur de l'aménagement permet toujours bien leur passage. De plus, la placette de convivialité est accessible par les véhicules de sécurité et d'entretien.
- Le problème de vitesse est également mis en évidence. Est-ce que la zone 30 sera respectée ? Laurent Sevrin explique que l'aménagement est envisagé avec des angles droits pour conscientiser les automobilistes qu'ils doivent ralentir. Gil Honoré explique également que sur la zone du parvis de l'église, la texture du sol sera retravaillée pour créer un effet vibrant/casse vitesse.
La mise en place d'un radar préventif est également évoquée. Ainsi que la mise en place de coussins ralentisseurs, mais cette idée est rejetée par les membres de la CLDR.
- Un réceptacle d'eau de pluie est prévu dans l'aménagement, mais des égouts sont-ils présents ? Oui, des filets d'eau sont prévus, ainsi que des pentes, etc. Ces filets d'eau permettent également de délimiter la chaussée.
- Pascale Lamoline trouve dommage que le monument aux morts reste sur l'espace de rencontre. Elle trouverait ça plus logique de le déplacer dans l'ancien cimetière. Il sera néanmoins mis en évidence grâce à un panneau explicatif (côté pédagogique). Le marronnier est également conservé sur son emplacement originel.
- Des bancs sont intégrés avec le muret et l'auvent. Il n'est pas prévu d'en installer ailleurs.
- L'aménagement de l'ancien cimetière n'est pas intégré dans ce projet-ci. Il est uniquement prévu de boucher l'accès actuel et de mettre en place une pente douce pour l'accès des PMR. Cependant, d'autres possibilités seront étudiées afin de le mettre en valeur.
- Une question est soulevée quant à la possibilité de reproduire un aménagement similaire dans un autre village : ce n'est pas envisagé pour le moment.

Tous les membres présents approuvent l'avant-projet de l'aménagement du centre de Bercheux. Sous réserve d'enlever les délimitations de parking et de bien la définir ce qu'on entend derrière la « zone de rencontre ».

Présentation du Plan communal de Mobilité par Vicky Annet

Le PCM est un document d'**orientation** de l'**organisation** et de la **gestion** des **déplacements**, du **stationnement** et de l'**accessibilité** aux lieux de vie et d'activités à l'échelle de la commune.

Cet outil permet une gestion globale de la mobilité au niveau communal et propose un **plan d'actions** à court, moyen et long terme.

Le PCM constitue également un cadre et une dynamique d'**information**, de **sensibilisation**, de concertation et de coordination des acteurs locaux.

Les thématiques du PCM de Vaux-sur-Sûre sont :

1. Favoriser la marche
2. Favoriser l'utilisation du vélo
3. Favoriser l'usage des transports en commun
4. Encourager un usage (plus) rationnel de la voiture
5. Améliorer la sécurité routière
6. Améliorer la mobilité scolaire
7. Améliorer la mobilité des PMR
8. Améliorer la qualité de vie sur le territoire communal

Les actions liées à chaque thématique se retrouvent en annexe.

Remarques supplémentaires :

Le premier objectif (« favoriser la marche ») était vu dans un but utilitaire. Or, on se rend compte que ce n'est pas possible dans le quotidien des habitants. Il a donc fallu moduler l'objectif et l'envisager de manière différente.

La mise en place d'un pédibus est très important et pertinent. Cependant, ce projet a dû être abandonné pour cause d'un manque de bénévoles pour assurer les rangs à la sortie des écoles.

L'OCBM (Organe de Consultation de Bassin de Mobilité) propose des réunions entre les membres du collège en charge de la mobilité et des représentants de la SNCB et du TEC. Il s'agit d'échanger des informations et avis sur plusieurs points liés à la mobilité dans les communes. Peu de choses en ressortent, cette plateforme est plus intéressante pour les endroits avec une gare. La Commune a tout de même réussi à dévier la trajectoire d'un bus afin qu'il puisse passer sur le territoire.

*Juliette Maquet et Eléonore Gérard,
Agents de développement*



ANNEXE : LISTE DES PRÉSENCES
RÉUNION DE CLDR DU 06 DÉCEMBRE 2021

Présents

Dourte	Michel	Vaux-sur-Sûre
Godfrind	Guy	Hompré
Lamoline-Grégoire	Pascale	Bercheux
Leyder	Olivier	Juseret
Nicolay	Pierre	Cobreville
Notet	Patrick	Vaux-sur-Sûre
Reyter	René	Remichampagne
Thiry	Stéphanie	La Barrière

Excusés

Bertrand	Samuel	Nives
Besseling	Yves	Hompré
Colot	Sandrine	Clochimont
Koeune	Germain	Sibret
Monnier	Isabelle	Assenois
Willot	Joseph	Chenogne

Plan communal de Mobilité

Quick scan - 3 ans

Présentation du 20 octobre 2021 - CLDR



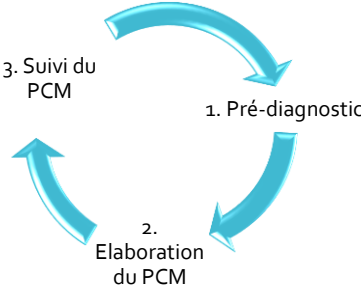
Commune de
Vaux-sur-Sûre

Rappel

Le PCM est un document d'**orientation** de l'**organisation** et de la **gestion** des **déplacements**, du **stationnement** et de l'**accessibilité** aux lieux de vie et d'activités à l'échelle de la commune.

Cet outil permet une gestion globale de la mobilité au niveau communal et propose un **plan d'actions** à court, moyen et long terme.

Le PCM constitue également un cadre et une dynamique d'**information**, de **sensibilisation**, de concertation et de coordination des acteurs locaux.



LES THÉMATIQUES DU PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ DE VAUX-SUR-SÛRE

1. FAVORISER LA MARCHÉ
2. FAVORISER L'UTILISATION DU VÉLO
3. FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN
4. ENCOURAGER UN USAGE (PLUS) RATIONNEL DE LA VOITURE
5. AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
6. AMÉLIORER LA MOBILITÉ SCOLAIRE
7. AMÉLIORER LA MOBILITÉ DES PMR
8. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

1. FAVORISER LA MARCHÉ

1.1 Améliorer les conditions de déplacements dans les villages

■ Développer des zones apaisées

- ✓ Aménagement du cœur de village de Bercheux
- ✓ Envisagé dans la mise en œuvre de la ZACC de Sibret



■ Aménager des trottoirs confortables en traversée d'agglomération

En cours 2019-2024

- ✓ Approbation création d'un trottoir à Bercheux le long de la RN85 (1km)
- ✓ Approbation réfection des trottoirs à Morhet le long de la RN848 (800m)
- ✓ Approbation création d'un trottoir à Cobreville le long de la RN848 (220m)
- ✓ Réfection des trottoirs ruelle Lozet et rue du Tombois à Vaux-sur-Sûre
- ✓ Création d'un trottoir rue de l'Eglise à Sibret
- ✓ Envisagé lors des travaux de réfection de voirie, installation égoûts



1. FAVORISER LA MARCHÉ

1.1 Améliorer les conditions de déplacements dans les villages

- Créer un réseau d'itinéraires piétons entre villages
 - ✓ Réseau Points-Nœuds
 - ✓ Repérage, sélection et travail cartographique par des professionnels
 - ✓ Changement d'objectif : plus touristique qu'utilitaire

2019-2024



1. FAVORISER LA MARCHÉ

1.2 Promouvoir et inciter les citoyens à se déplacer à pieds

- Réaliser une cartographie des sentiers et itinéraires piétons
 - ✓ Nouvelle carte IGN disponible
 - ✓ Changement d'objectif : plus touristique et de loisirs qu'utilitaire
- Organiser des actions / évènements de sensibilisation
 - ✓ Parrainage des balades balisées toujours en cours
 - ✓ Festival des balades (dernière édition le 5 septembre dernier – prochain : 24/04/2022)
 - ✓ Participation à la semaine de la mobilité en collaboration avec le PNHSFA
 - ✓ Pédibus dans les écoles > projet abandonné

2019-2024



2019-2024



2. FAVORISER L'UTILISATION DU VÉLO

2.1 Améliorer les conditions de déplacement

■ Aménager les RAVeLs



2019-2024

- ✓ Accord du Ministre Henri pour la réalisation du RAVeL Libramont-Bastogne
- ✓ Réalisation subsidiée Hompré-Assenois
- ✓ Réalisation d'une piste cyclable marquée à la route de Remience



■ Créer un réseau cyclable communal

2019-2024

- ✓ Utilisation des Coordonnées GPS des groupes JRPMF, circuits disponibles sur OpenRunner
- ✓ Création de 3 boucles familiales en 2022

2. FAVORISER L'UTILISATION DU VÉLO

2.2 Améliorer les conditions de stationnement

■ Multiplier les dispositifs de stationnement

2019-2024

- ✓ Vauxhall
- ✓ Immeubles à appartements >> Local vélos imposé



2. FAVORISER L'UTILISATION DU VÉLO

2.3 Promouvoir et inciter à l'utilisation du vélo

- Poursuivre et développer les actions de sensibilisation et promotion du vélo
 - ✓ Installation d'un Bike Wash et d'une station de réparation vélos au Vauxhall
- Promouvoir le vélo à assistance électrique
 - ✓ Achat de 4 vélos pour mise en location au Vauxhall
 - ✓ Installation de bornes de rechargement au Vauxhall, au Hall sportif de Morhet et au SI de Sibret



3. FAVORISER L'UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

3.1 Rendre le réseau bus desservant la commune plus lisible

- Restructurer le réseau bus
 - ✓ Par le sud du Pays, zone par zone
 - ✓ 2 lignes Bastogne-Libramont

3.2 Améliorer le confort, la sécurité et l'accessibilité des arrêts de bus

- Rendre les arrêts confortables, accessibles (et sécurisés)
 - ✓ Fusion, déplacement, aménagements (selon demande)
 - ✓ Demande d'arrêt(s) supplémentaire(s) (Route de Cobreville – Nives)
- Améliorer l'intermodalité bus-vélo
 - ✓ A voir lorsque les lignes TEC seront réorganisées sur le territoire communal

4. ENCOURAGER UN USAGE (PLUS) RATIONNEL DE LA VOITURE

4.1. Développer et améliorer l'offre des autres modes de transports et spécialiser le réseau routier

- Spécialiser le réseau routier

✓ Difficulté de mise en œuvre de cet objectif (travaux, déviation, implantation commerces, taxe kilométrique, ...)

4.2. Promouvoir les alternatives à la voiture et sensibiliser la population

- Renseigner des solutions de mobilité sur le site internet communal

✓ Luxcovoiturage, Carpool, A Vaux Services, Telbus



carpool.be



4.3. Favoriser et faciliter le covoiturage

- Créer des aires de covoiturage « locales »
- Promouvoir et inciter à la pratique covoiturage

✓ Relais campagne AWSR



4.4. Valoriser et développer les services de mobilité

- Renseigner et informer sur les services de mobilité
- Coordonner les services de mobilité avec les autres initiatives de mobilité rurale

✓ Participation à l'OCBM

5. AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

5.1. Appliquer un régime de vitesse approprié et faire respecter celui-ci

- Définir un régime de vitesse en adéquation avec les fonctions de la voirie
 - ✓ Rue du Menubois à Juseret, Rue du Fortin à Sibret, adaptation de la zone agglomérée de Clochimont, Chenogne.
- (Re)définir et marquer clairement l'ensemble des entrées de villages et agglomérations
 - ✓ Visites de l'Inspecteur Sécurité routière du SPW planifiées.
- Inciter et faire respecter le régime de vitesse
 - ✓ Placement des radars préventifs fixes (Cobreville, Morhet, Salvacourt, Nives)



5.2. Réduire le nombre et la gravité des accidents de la route

- Sécuriser les carrefours accidentogènes

- ✓ Clochimont
- ✓ Rosières
- ✓ Remichampagne



6. AMÉLIORER LA MOBILITÉ SCOLAIRE

6.1. Améliorer la sécurité et la visibilité aux abords des écoles

- Renforcer et harmoniser la signalisation et le mobilier urbain aux abords des écoles
 - ✓ Placement de mobilier urbain à Sibret : école communale, EFACF
 - ✓ Placement de mobilier urbain à l'école communale de Morhet
 - ✓ Refus du SPW pour un panneau à message variable à Bercheux
- Aménager des zones de confort sécurisées aux entrées d'écoles
 - ✓ Négociations en cours à proximité de l'école communale de Sibret



6. AMÉLIORER LA MOBILITÉ SCOLAIRE

6.2. Améliorer l'accessibilité à pieds et à vélo des établissements scolaires

- Offrir des cheminements piétons confortables et sécurisés aux abords des écoles
- Sécuriser les traversées piétonnes à proximité des entrées d'écoles
 - ✓ Subside obtenu dans le cadre de l'appel à projet aménagements temporaires (Morhet et Sibret)
 - ✓ Réflexion sur le dépose-minute de Nives
- Mettre à disposition des dispositifs de stationnement pour vélos et sécuriser l'accès vers les écoles



6.3. Sensibiliser, éduquer et inciter à l'usage des modes de déplacement alternatifs à la voiture pour se rendre à l'école

- Impliquer et inciter des directeurs d'écoles et le corps enseignant
- Faciliter la sensibilisation et l'éducation aux thématiques « mobilité et sécurité routière »
- Inciter et accompagner les écoles et la mise en place d'alternatives
 - ✓ Abandon brevet du cycliste, abandon du projet de pédibus
 - ✓ Année scolaire 2021-2022, 1 enseignante a initié un projet mobilité – sécurité routière
 - ✓ Envoi régulier des informations aux référents EMSR et directeurs (semaine de la mobilité, appel à projet, formations, ...)
 - ✓ 2022-2023 : projet avec le Conseil communal des enfants

6.4. Maîtriser au mieux les problèmes de stationnement aux abords des écoles

- Gérer le stationnement aux abords des écoles
 - ✓ Interventions sporadiques des agents habilités

7. AMÉLIORER LA MOBILITÉ DES PMR

7.1. Améliorer les conditions de déplacements des PMR au sein des villages

- Tenir des besoins des PMR lors des aménagements des espaces publics

7.2. Rendre les principaux arrêts de bus accessibles aux PMR

- Exploiter les lignes Bastogne-Libramont (6 et 601) avec des bus accessibles aux PMR

7.3. Informer sur les services de transport (adaptés) existants

8. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

8.1. Limiter les nuisances liées à la circulation des poids lourds

- Signaler les parcs d'activités économiques depuis le réseau routier
- Prendre les mesures en vue de s'assurer du bon « référencement » des PAE
- Suivre l'évolution du trafic lourd sur la N85



8.1. Améliorer la convivialité et la qualité des espaces publics dans les villages

- Créer des espaces publics de rencontre au cœur des villages

